

sible. C'est pourquoi je m'abstiendrai de faire ce que j'aurais fait dans d'autres circonstances, c'est-à-dire demander à la Chambre la permission d'ajourner le débat, et je formulerai ce soir les remarques que j'ai à formuler.

Tout d'abord, je désire formuler quelques commentaires sur le discours que vient de prononcer le premier ministre. A la lumière de la très grave situation internationale, il convient, je crois, de suivre ses conseils et de nous montrer prudents dans le choix des mots dont nous nous servirons à la Chambre pour discuter les questions qui ont été soumises ce soir. Je dirai tout d'abord que nous examinons en réalité des événements qui ont abouti à des accusations portées en temps de paix contre des Canadiens et des nationaux britanniques de notre pays. A ce sujet, on se sert du mot "espionnage"; or, à mon avis, on l'emploie à tort car par espionnage on entend l'envoi de personnes dans un pays ennemi pour y surveiller les actes de l'ennemi. Or, dans notre cas, nous avons affaire à des personnes de notre nationalité qui, prétend-on, ont manqué à leur devoir et qui, si elles sont trouvées coupables, seront punies sous l'empire de notre loi sur les secrets officiels. Nous ne devons pas perdre cela de vue dans l'examen de cette question; c'est pourquoi je veux être bien compris.

J'affirme également que les accusés, s'il sont trouvés coupables après avoir subi un procès juste et équitable, devront être punis en conformité de la loi adoptée par le Parlement. On ne peut pas invoquer comme excuse, ainsi que le font certains cyniques, le fait que tous les pays ont à leur solde des agents à l'étranger. Nous ne faisons pas le procès d'une puissance étrangère; nous accusons nos propres ressortissants d'un crime contre leurs concitoyens, d'un crime qui, s'il est prouvé, ne saurait être approuvé par aucune personne saine d'esprit. Voilà ce qu'il convient de faire ressortir, car une certaine presse, aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada, a donné à la question une publicité qui, à mon sens, a contribué à compliquer une situation internationale déjà très difficile.

La déclaration du premier ministre en date du 15 février, dont il a donné lecture à la Chambre ce soir, était rédigée en termes bien pesés et, à mon sens, non provocateurs. Je regrette que certains journaux n'aient pas fait preuve, en discutant cette question, du sens des responsabilités qui a marqué nos journaux canadiens pendant la guerre. Ils ont oublié qu'une violente campagne de presse contre la Russie serait jugée, dans un pays qui ne connaît pas la liberté de presse, comme s'il s'agissait de l'attitude officielle du Canada. Cela a fait un tort considérable. Cela a également rendu vraisemblable l'accusation formulée dans

les journaux progressistes-ouvriers du pays, lesquels sont largement cités dans l'Union soviétique, que le Canada et son gouvernement conspirent contre ce qu'ils se plaisent à appeler le mouvement ouvrier ou le mouvement de la gauche, qu'ils se livrent à une campagne anti-soviétique, alors que rien n'est plus loin de la vérité. Le fait est que quiconque a le moindre sens des responsabilités sait bien que la paix et le bien-être du monde dépendent de l'établissement de relations bienveillantes et de la confiance entre toutes les nations, particulièrement entre la Russie et les pays de langue anglaise. Si elle n'en arrive pas là, si elle n'espère pas atteindre ce but, l'Organisation des Nations Unies s'écroulera. L'avenir de l'humanité dépend de nos bons rapports.

Dans cette ère atomique, il faut assurer le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, si nous voulons procéder à l'établissement d'un gouvernement international. J'aperçois un autre moyen de prévenir une terrible catastrophe, une troisième guerre mondiale qui, avec les nouveaux engins et les connaissances scientifiques que nous avons, pourrait détruire des millions de personnes en une seule nuit. Cette déclaration ne m'est pas personnelle. Si j'avais pu assister en décembre à la discussion sur la bombe atomique, j'aurais dit à la Chambre qu'au commencement de décembre j'avais entendu formuler la même déclaration par certains savants qui s'étaient occupés de la découverte de l'énergie atomique et de la fabrication de la bombe atomique. Ils ont exprimé l'avis qu'il deviendrait possible, avec les connaissances qu'ils possèdent déjà et en plaçant des bombes dans les centres industriels, de faire périr dans un pays comme les Etats-Unis près de quarante millions d'habitants en une seule nuit.

Un mot maintenant sur la méthode qu'a employée le Gouvernement en l'espèce. Je me rends compte des difficultés et de la valeur des arguments que le premier ministre a invoqués ce soir à l'appui du Gouvernement, mais je suis d'avis que le bien public exigeait moins de secret, moins de mystère dans la conduite des autorités. Les rumeurs foisonnent; plusieurs sont vagues, mais d'autres paraissent maintenant fondées sur les faits. Il faut le regretter, et je dis au Gouvernement que la faute en est à de graves indiscretions commises par des personnes qui auraient dû mieux comprendre le sens de leurs responsabilités. Je fais surtout allusion à l'arrestation d'un des représentants du peuple à la Chambre. Une semaine avant le fait, une dépêche parue dans un journal de Montréal, le *Herald*, je crois, mandait de Londres que l'arrestation était imminente, que dès l'ouverture de la session, le premier ministre devait dénoncer un membre du Parlement. Or, l'honorable député de